



**DELIBERATION N° 24/165 CP DE LA COMMISSION PERMANENTE  
AFFECTANT LES CRÉDITS DU FONDS TERRITORIAL 2024 DE L'AGENCE  
NATIONALE DU SPORT**

**CHÌ ATTRIBUISCE U FONDU TARRITURIALI 2024 DI L'AGENZA NAZIUNALI DI U  
SPORT**

**REUNION DU 27 NOVEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt quatre, le vingt sept novembre, la Commission Permanente, convoquée le 19 novembre 2024, s'est réunie sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.

**ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI, Hyacinthe VANNI

**ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

Mme Valérie BOZZI à M. Georges MELA  
M. Romain COLONNA à Mme Nadine NIVAGGIONI  
M. Saveriu LUCIANI à Mme Julia TIBERI  
Mme Marie-Anne PIERI à M. Jean-Martin MONDOLONI

**LA COMMISSION PERMANENTE**

- VU** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, et notamment son article 10,
- VU** le Code général des collectivités territoriales, Titre II, Livre IV, IVème partie, et notamment son article L. 4424-8-II,
- VU** la délibération n° 21/124 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 approuvant le renouvellement de la délégation de l'Assemblée de Corse à sa Commission Permanente,
- VU** la délibération n° 21/130 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 portant désignation des membres de la Commission territoriale pour le développement du sport en Corse,

- VU** la délibération n° 21/195 AC de l'Assemblée de Corse du 18 novembre 2021 portant approbation du règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 24/035 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2024, adoptant le Budget Primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2024,
- VU** la délibération n° 24/099 AC de l'Assemblée de Corse du 26 juillet 2024, approuvant le Budget Supplémentaire de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2024,
- VU** la délibération n° 22/001 CP de la Commission Permanente du 26 janvier 2022 portant adoption du cadre général d'organisation et de déroulement des réunions de la Commission Permanente, modifiée,
- VU** la note n° 2024-DFT-01 du 8 février 2024 du directeur général de l'Agence Nationale du Sport relatives relative aux Projets Sportifs Fédéraux (PSF),
- VU** la note n° 2024-DFT-02 du 7 mars 2024 du directeur général de l'Agence Nationale du Sport relative aux Projets Sportifs Territoriaux (PST),
- VU** la note n° 2023-DFT-CAMPUS-2023 du 23 mars 2023 du directeur général de l'Agence Nationale du Sport relative au plan de continuité CAMPUS 2023,
- VU** le compte rendu et l'avis de la commission territoriale pour le développement du sport en Corse, en date du 29 octobre 2024,
- VU** la saisine du représentant de l'Etat,
- VU** le tableau d'échéancier des crédits de paiement annexé au rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,
- SUR** rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,
- APRES** avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité,

### **APRES EN AVOIR DELIBERE**

À l'unanimité,

**Ont voté POUR (11) : Mmes et MM.**

Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI, Hyacinthe VANNI

**N'ont pas pris part au vote (4) : Mmes et MM.**

Valérie BOZZI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Marie-Anne PIERI

**ARTICLE PREMIER :**

**AFFECTE** pour 2024 les crédits aux associations bénéficiaires des crédits de l'Agence Nationale du Sport, conformément aux tableaux joints en annexe à la présente délibération, pour un montant total de 329 300 euros.

**ARTICLE 2 :**

Les subventions seront imputées :

- Pour un montant de 303 300 euros sur la ligne budgétaire du budget 2024 de la Collectivité de Corse : chapitre 933 - article par fonction 93326 - article par nature 65748 - programme : 4512 « Agence Nationale du Sport ».
- Pour un montant de 26 000 euros sur la ligne budgétaire du budget 2024 de la Collectivité de Corse : chapitre 933 - article par fonction 93326 - article par nature 65748 - programme : 4514 « Aider le sport ».

**ARTICLE 3 :**

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Collectivité de Corse.

Ajacciu, le 27 novembre 2024

La Présidente de l'Assemblée de Corse,



Marie-Antoinette MAUPERTUIS

# **COMMISSION PERMANENTE**

**REUNION DU 27 NOVEMBRE 2024**

**RAPPORT DE MONSIEUR  
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**AGENZA NAZUINALI DI U SPORT - FONDU  
TARRITURIALI 2024**

**AGENCE NATIONALE DU SPORT - FONDS TERRITORIAL  
2024**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission des Finances et de la Fiscalité

## RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

L'article L. 4424.8 du Code général des collectivités territoriales, précise en son point II, que « **La Collectivité territoriale de Corse est attributaire des subventions de fonctionnement de l'établissement public chargé du développement du sport**, destinées aux groupements sportifs locaux et réparties régionalement dans le cadre des orientations définies par les instances dudit établissement. »

Par l'article L. 4421-1, il convient d'acter qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, les références à la Collectivité territoriale de Corse sont remplacées par la référence à la Collectivité de Corse.

L'établissement public pour le développement du Sport cité dans l'article était anciennement le Centre National pour le Développement du Sport (CNDS). Il a disparu (décret n° 2019-346 du 20 avril 2019 modifiant les dispositions du Code du sport) au profit de l'Agence Nationale du Sport (ANS) engageant ainsi une nouvelle gouvernance du sport en France.

Le CGCT précise également que « (ces crédits) sont affectés par délibération de l'Assemblée de Corse sur proposition du conseil exécutif et après consultation du représentant de l'Etat et d'une commission territoriale pour le développement du sport en Corse dont la composition est fixée par délibération de l'Assemblée de Corse et qui comprend, pour la moitié de ses membres, des représentants du comité régional olympique et sportif. »

Ainsi, conformément aux notes 2024-DFT-01 et 02 des 8 février, 7 mars 2024 et 2023-DFT-CAMPUS-2023 du 23 mars 2023, du directeur général de l'ANS relatives à la répartition et aux orientations des subventions de la part territoriale des crédits de l'Agence Nationale du Sport pour 2024, un crédit de 1 438 000 € (dont certains crédits non fongibles, à savoir 60 000 € reconduits au titre de 4 emplois « CAMPUS 2023 » : 40 000 € ciblés sur 4 emplois « 1 000 EMPLOIS SOCIOSPORTIFS »).

Il convient de noter que la somme finalement à répartir est de 1 426 000 €, du fait, après instruction, du non-maintien d'un emploi « campus 2023 ».

Il est à noter que les fonds du programme « 1 000 EMPLOIS SOCIOSPORTIFS » ont été notifiés tardivement.

Les fonds votés sur le programme 4512 lors du budget primitif (1 400 000 €) étant insuffisants pour affecter la totalité des fonds prévus, il vous est proposé d'affecter le complément sur le programme 4514 « Aider le sport ».

Pour rappel, la Commission Permanente lors de sa réunion du 24 juillet 2024 a déjà

approuvé la majeure partie de cette répartition en individualisant 1 096 700 € au bénéfice de 258 bénéficiaires.

Lors de la première Commission Territoriale du 2 juillet 2024, la somme de 329 300 € avait été réservée pour une instruction ultérieure.

Ce montant réservé, et qui fait l'objet du présent rapport, se décline en 2 parties :

- 201 500 € destinés à traiter les rapports reportés lors de la première commission (Tableaux 1 et 2), programme 4512.
- et 127 800 € à répartir dans le cadre d'un appel à projet « Grande Cause 2024 ». (Tableaux 3 et 4), programmes 4512 et 4514.

Les propositions de répartition ont été présentées le mardi 29 octobre 2024, lors de la tenue d'une seconde Commission Territoriale pour le Développement du Sport en Corse.

Cette commission a émis un avis favorable sur la répartition annexée au présent rapport sous la forme de 4 tableaux :

- Le 1<sup>er</sup> tableau concerne la ventilation de 180 100 € au bénéfice de 12 associations dont les dossiers ont été réinstruits suite à leur complétude ;
- Le 2<sup>ème</sup> tableau est relatif à la ventilation de 21 400 €, du reliquat restant, et proposé à répartir à titre de complément du montant affecté lors de la première délibération, au bénéfice de 9 ligues ou comités ;
- Le 3<sup>ème</sup> tableau concerne la ventilation d'un montant dédié à l'appel à projet « Grande cause nationale » pour un montant de 101 800 €, au bénéfice de 20 associations (programme 4512).
- Le 4<sup>ème</sup> tableau concerne la ventilation d'un montant dédié à l'appel à projet « Grande cause nationale » pour un montant de 26 000 €, au bénéfice de 6 associations (programme 4514).

Ainsi, après saisine du représentant de l'État le 30 octobre 2024, j'ai l'honneur de soumettre à votre examen ces propositions d'attribution de crédits d'un montant total de 329 300 € au bénéfice de 47 bénéficiaires, et ce conformément au 4 tableaux annexés.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Tableau N°1: Répartition de 180 100 euros (1 associations bénéficiaires)

N°	Discipline	DEMANDEUR	ANS 2023 attribué	ANS 2024 Montant demandé	ANS 2024 Propositions (2 <sup>ème</sup> rapport)
1	BADMINTON	Ligue Corse de Badminton		7 400	4 500
2	BASKET	Furiani Basket Club	4 500	14 050	4 500
3	BASKET	Ajaccio Basket Club	4 000	6 000	3 000
4	BASKET	Basket Ball Ghisonaccia	2 200	6 000	2 000
5	BOXE	Comité Régional de Boxe		12 000	3 000
6	CYCLISME (FFC )	Bonifacio Cyclo		2 000	1 000
7	ESCRIME	Cercle d'Escrime La Rapière		3 000	2 000
8	GOLF	GIGA Golf	14 800	18 000	3 000
9	HAND BALL	Handball Corte	3 300	6 000	2 800
10	HAND BALL	Hand Jeunesse Ile Rousse	9 600	32 286	2 800
11	MOTOCYCLISME	Vero Moto Club Corse	2 000	8 000	1 500
12	OLYMPIQUE	CROSC	150 000	300 000	150 000
				<b>TOTAUX:</b>	<b>180 100</b>

Tableau N°2: Répartition du reliquat de 21 400 euros (9 ligues ou comités)

N°	Discipline	DEMANDEUR	ANS 2023 attribué	ANS 2024 Montant demandé	ANS 2024 attribué (CPD juillet)	ANS 2024 Complément de subvention (2 <sup>ème</sup> rapport)
1	BASE BALL	LIGUE CORSE DE BASEBALL	3 000	5 000	3 000	2 000
2	BASKET	LIGUE CORSE DE BASKET	12 000	42 000	10 000	2 000
3	EQUITATION	COMITE REGIONAL CORSE D'EQUITATION	9 000	20 000	8 000	3 000
4	GYMNASTIQUE SPORTIVE	COMITE CORSE DE GYMNASTIQUE	9 400	23 738	9 400	2 000
5	MONTAGNE ESCALADE	LIGUE CORSE DE MONTAGNE ESCALADE	10 300	12 000	10 300	1700
6	TENNIS	LIGUE CORSE DE TENNIS	4 600	15 000	4 600	2 700
7	USEP	COMITE CORSE DU SUD USEP	8 000	11 500	6 000	2 000
8	USEP	COMITE HAUTE CORSE USEP	8 000	23 000	6 000	2 000
9	VOLLEY	LIGUE CORSE DE VOLLEY	13 700	34 575	14 000	4 000
					<b>TOTAL:</b>	<b>21 400</b>



Tableaux N°3 et N°4 : AAP "Grande Cause 2024" / 127 800 (26 structures bénéficiaires)

Tableau 3 (Programme 4512 "ANS")

N°	Discipline	Association	Objectifs	Public concerné (Situation de handicap, sédentaires, connaissant des difficultés d'accès à la pratique,...)	AAP "GC 2024" Montant demandé	AAP "GC 2024" Budget prévisionnel	AAP "GC 2024" Propositions
1	Aéronautique	Aéro -Club Bastia Saint Exupery	Promouvoir le sport pour tous et le sport santé	Personnes en situation de handicap	6 120	7 650	3 000
2	Basket	EFOB	Promouvoir le sport et l'activité physique auprès des publics jeunes	Tout public - 7 à 17 ans	12 040	13 540	10 800
3	Boxe	Boxing Club Ajaccien	Promouvoir le sport et l'activité physique auprès des publics jeunes	12 à 14 ans	7 560	11 950	7 560
4	Equitation	Poney Club A STAFFA	Promouvoir le sport et l'activité physique auprès des publics jeunes	Lycéens	5 800	11 700	5 800
5	Foot	SC Bocognano	Promouvoir le sport et l'activité physique auprès des publics jeunes	10 à 15 ans	8 000	10 438	6 400
6	Foot	Union Monticellu Santa Riparata (ex AS Santa Reparata)	Promouvoir le sport et l'activité physique auprès des publics jeunes	U 18	6 000	9 500	6 000

7	Gym	Association Gymnique de Balagne	Promouvoir le sport pour tous et le sport santé	3 à 9 ans (scolaire)	3 500	4 950	3 500
8	Hand Ball	GFCA Hand	Promouvoir le sport et l'activité physique auprès des publics jeunes	8 à 12 ans	4 960	6 200	4 960
9	Handi (FFSA)	Tous pour Chacun	Promouvoir le sport et l'activité physique auprès des publics sédentaires	Personnes en situation de handicap	10 750	32 580	10 750
10	Kick Boxing (FFKMDA)	Boxing Club de Corte	Promouvoir le sport et l'activité physique auprès des publics jeunes	Scolaire (CP-CM2)	3 000	3 225	2 500
11	Montagne Escalade	ASC du Niolu	Promouvoir le sport pour tous et le sport santé	Tout public (10 à 65 ans)	2 500	20 160	1 250
12	Multisports (UFOLEP)	CO de Porticcio	Promouvoir le sport pour tous et le sport santé	Tout public	5 500	11 250	5 500
13	Multisports (UFOLEP)	Comité Régional UFOLEP	Promouvoir le sport pour tous et le sport santé	Tout public éloigné de la pratique	4 500	9 250	4 500
14	Pétanque	Ajaccio Sport Pétanque	Promouvoir le sport pour tous et le sport santé	5 à 80 ans	4 000	4 600	3 600
15	Roller	Roller Hockey Club du Pays Ajaccien	Promouvoir le sport pour tous et le sport santé	Tout public (jeunes, féminines et seniors)	7 980	7 980	6 300
16	Taekwondo	Centre Taekwondo Bastia	Promouvoir le sport pour tous et le sport santé	Tout public	4 950	12 850	4 950

17	Triathlon	Corsica Triathlon Club d'Ajaccio	Promouvoir le sport et l'activité physique auprès des publics jeunes	Partenariat avec le collègue Giovoni (néo pratiquants)	4 700	4 700	3 700
18	USEP	CD USEP 2B	Promouvoir le sport pour tous et le sport santé	6 à 10 ans Classes ULIS	4 880	7 350	4 880
19	Volley	Pays Ajaccien Sport Santé	Promouvoir le sport pour tous et le sport santé	Publics non intéressé par les structures traditionnelles	2 100	8 910	2 100
20	Volley	Rive Sud Volley	Promouvoir le sport et l'activité physique auprès des publics jeunes	6 à 14 ans	3 750	5 050	3 750
						TOTAL:	101 800

Tableau 4 (Programme 4514 "Aider le sport")

N°	Discipline	Association	Objectifs	Public concerné (Situation de handicap, sédentaires, connaissant des difficultés d'accès à la pratique,...)	AAP "GC 2024" Montant demandé	AAP "GC 2024" Budget prévisionnel	ANS 2024 AAP "Grande cause" Propositions
1	Canoë Kayak	Club Nautique Aleria Triathlon	Promouvoir le sport pour tous et le sport santé	Public féminin - 15/60 ans	3 000	3 900	3 000
2	Hand Ball	JS Bonifacio	Promouvoir le sport et l'activité physique auprès des publics jeunes	Scolaires	1 000	4 000	1 000
3	Multisports (FSCF)	Fit & Plus	Promouvoir le sport pour tous et le sport santé	Tout public	2 400	3 275	1 000
4	Multisports (sport pour tous)	Comité Territorial Sport Pour Tous	Promouvoir le sport et l'activité physique auprès des publics sédentaires	Adultes	10 000	19 000	10 000
5	Natation	Acqua Synchro Bastia	Promouvoir le sport pour tous et le sport santé	Tout public (13 à 45 ans), sédentaires, quartiers	10 000	10 000	8 000
6	Squash	Ligue Corse de Squash	Promouvoir le sport pour tous et le sport santé	40 et +	3 000	16 500	3 000
TOTAL:							26 000

**COMPTE-RENDU  
DE LA COMMISSION TERRITORIALE POUR LE DEVELOPPEMENT  
DU SPORT EN CORSE**

*Mardi 29 octobre 2024 (15h00) - Visio conférence*

**Etaient présents :**

*Membres de la commission territoriale pour le développement du sport en Corse, au titre de la Collectivité de Corse, présent(e)s ou représenté(e)s :*

- **Mme Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA**, représentante du Président du Conseil exécutif de Corse.

**Titulaire : M. François SORBA**

**Titulaire : M. Didier BICCHIERAY**

**Suppléant : Mme Paula MOSCA**

**M. Romain COLONNA absent. Pouvoir donné à M. SORBA.**

*Au titre du Comité Régional Olympique et Sportif de Corse, représentant le mouvement sportif :*

**Titulaire : M. Paul-André ACQUAVIVA**

**Titulaire : Mme Ghislaine ROUBY**

**Titulaire : M. Alain GOURDOL**

**Titulaire : Mme Pascale BENEDETTO-SPINOSI**

**Suppléant : M. Barthélémy CORNELI**

**Ainsi que M. Stéphane FILGIE désigné par le Président M. SANTONI pour le représenter.**

*Etaient également présent(e)s :*

- **Mmes Isabelle FERRACCI et Vanessa BALDINI, M. Marc LE TALLEC** (Direction du Sport et de la Jeunesse-CdC), **M. René DEGIOANNI (DRAJES), Mme Stella ACQUAVIVA** (chargée de mission).

- .....
- La séance est ouverte par Mme Isabelle FERRACCI.

Lors de la première réunion de la CTDS le 2 juillet, dans le cadre de la ventilation des fonds territoriaux de l'Agence nationale du sport, 258 associations ont été soutenues dont certaines uniquement au titre d'un dispositif « emploi ».

- 44 Ligues, Comités régionaux et départementaux pour un total de 334 500 euros.
- 214 clubs pour un total de 762 500 euros.  
dont
  - 17 emplois soutenus pour un total de 188 500 euros.
  - 4 emplois Campus soutenus pour un total de 48 000 euros
  - 4 emplois Socio-sportifs soutenus pour un total de 40 000 euros.
  - 8 associations soutenues dans le cadre de la « Prévention des noyades » pour un total de 33 100 euros.

**COMPTE-RENDU**  
**DE LA COMMISSION TERRITORIALE POUR LE DEVELOPPEMENT**  
**DU SPORT EN CORSE**

***Mardi 29 octobre 2024 (15h00) - Visio conférence***

L'examen de 24 dossiers incomplets avait été reporté à une deuxième session, ainsi que l'instruction des réponses à l'appel à projet (AAP) « Grande cause nationale » (dont la date limite de réception des dossiers avait été fixée au 15 septembre).

Ces dossiers devaient être validés en CTDS prévue initialement le 24 septembre 2024.

À la demande du CROSC et suite à l'assemblée électorale du CROSC de début septembre, cette séance a été reportée à la date du 29 octobre, afin de permettre la désignation de nouveaux membres représentant le CROSC appelés à siéger à la CTDS.

Le CROSC n'ayant pas désigné ses nouveaux représentants à la date du 29 octobre 2024, il est proposé aux membres présents de tenir la séance en présence des membres du CROSC antérieurement désignés, également tous membres du nouveau comité directeur.

Cette disposition n'appelant pas de commentaires des présents et étant adoptée, Mme Ferracci rappelle toutefois que ce mois de décalage aura pour conséquence qu'aucun mandatement ne pourra être effectué sur l'année budgétaire 2024, la clôture budgétaire intervenant avant le passage en CPD prévu à la fin novembre.

### **I- Examen des dossiers reportés**

Sur les 24 dossiers, dont l'instruction avait été reportée pour incomplétude ou vérification du dossier, 12 ont été ajournés : les justificatifs ne sont pas parvenus, ou la non-réception des dossiers a été confirmée par les vérifications informatiques demandées.

12 dossiers sont ainsi présentés, pour un total de **180 100 €**.

1 dossier, parmi ces 12, reste incomplet. Il est proposé de l'inclure à la répartition, sous réserve de présentation de ces documents dans les meilleurs délais.

Il est à noter qu'aucun versement ne pourra être réalisé dans l'intervalle. Les affectations seront faites en fin d'année 2024. Les mandatements en revanche ne pourront intervenir qu'en début d'année 2025.

La répartition est soumise au vote des membres de la commission :

**10 votes « pour » - 1 « non-participation »**

### **II- Ventilation du reliquat 2024**

L'enveloppe ANS ayant été intégralement répartie, il est proposé de répartir les **21 400 €** de reliquat pour venir abonder le soutien aux 9 ligues et comités porteurs de projets de développement de leur pratique.

**COMPTE-RENDU  
DE LA COMMISSION TERRITORIALE POUR LE DEVELOPPEMENT  
DU SPORT EN CORSE**

***Mardi 29 octobre 2024 (15h00) - Visio conférence***

Les membres du CROSC proposent une alternative à cette ventilation et émettent le vœu que le reliquat soit affecté aux CDOS de la Corse-du-Sud et de la Haute-Corse pour leur permettre un redémarrage de leurs activités et pour pouvoir fonctionner normalement.

Mme la Conseillère exécutive leur précise que ces comités départementaux n'ayant pas formulé de demande au titre de l'ANS, il est impossible d'envisager cette proposition.

La Direction des Sports ainsi que la DRAJES rejoignent cet avis.

Il est alors suggéré par Mme ROUBY que cette enveloppe soit allouée directement au CROSC, qui dans son dossier de demande ANS avait inclus les activités des deux CDOS, et qui pourrait de ce fait reventiler de son côté les 21 400 €. La Direction des Sports ainsi que la DRAJES alertent l'assemblée de l'impossibilité de reverser une subvention à une entité juridique distincte, et du risque que cela comporte.

Il est conseillé au CROSC d'accompagner, ainsi que cela est indiqué dans leur projet, le redémarrage des CDOS sur leur fonctionnement classique, la Direction des Sports se tenant à la disposition des deux CDOS pour accompagner leurs demandes pour 2025.

La Direction des Sports précise que, quelles que soient les dispositions envisagées par les porteurs de projets associatifs, la traçabilité et la justification des actions des différentes entités doit être rigoureuse.

Mme la Conseillère exécutive insiste sur les règles de prudence et d'égalité de traitement pour tous, et pour ce qui concerne le fait d'abonder la subvention ANS 2024 proposée pour le CROSC, alerte sur le risque pour les membres du CROSC d'être considérés sur cette suggestion comme « juges et parties ».

Mme ROUBY tient à signaler que cette situation est le fait de la loi de 2002 et qu'elle ne peut pas être reprochée au CROSC.

La répartition initialement proposée est soumise au vote des membres de la commission et obtient :

**6 votes « pour » - 1 vote « contre » - 3 « abstentions » - 1 « non-participation »**

**III - Appel à projets « Grande Cause 2024 »**

La promotion de l'activité physique et sportive a été décrétée « Grande Cause Nationale 2024 » pour, d'une part profiter des JOP 2024 et mettre le sport et ses bienfaits au cœur de la société, et, d'autre part, répondre à une urgence sanitaire et adopter des modes de vie moins sédentaires, plus actifs, a fortiori dans un contexte d'addiction toujours plus forte aux écrans.

**COMPTE-RENDU  
DE LA COMMISSION TERRITORIALE POUR LE DEVELOPPEMENT  
DU SPORT EN CORSE**

***Mardi 29 octobre 2024 (15h00) - Visio conférence***

L'enveloppe fléchée de 127 800 euros a permis de lancer un appel à projets dont la date limite de remise des projets était fixée au 15 septembre.

Les critères d'appréciation des projets ont été les suivants :

- Publics concernés : les projets concernant les publics les plus éloignés de la pratique (public en situation de handicap, publics sédentaires, public connaissant des difficultés d'accès à la pratique...) ont été bonifiés.
- Lieu de réalisation du projet : les zones rurales et ultra rurales ont été valorisées, ainsi que les quartiers prioritaires de la politique de la ville.
- Activités proposées : les projets favorisant les pratiques libres, dans des espaces et sites de nature ou pouvant se pratiquer facilement et avec peu de matériel ont été favorisés.
- Langue corse et patrimoine : une attention particulière a été apportée aux projets favorisant la pratique de la langue corse et la découverte du patrimoine naturel et culture.
- Égalité femmes-hommes : les projets mettant à l'honneur la pratique des femmes et jeunes filles ont également été valorisés.

37 projets ont été reçus et il est proposé, suite à l'instruction, une répartition de l'enveloppe au bénéfice de 26 projets.

Mme la Conseillère exécutive remercie les agents de la Direction des Sports pour le travail accompli et constate une belle réussite pour ce premier appel à projets.

Le tableau de répartition est ensuite soumis au vote des membres de la commission :

**9 votes « pour » - 2 « non-participation »**

\*\*\*\*\*

Les débats étant terminés, Mme la Conseillère exécutive indique que les individualisations interviendront fin 2024 et les mandatements début 2025.

L'ordre du jour est épuisé. La séance est levée à 16h20.